



Réouverture du conservatoire le 8 juin 2020

Publié le 3 juin 2020

Réouverture du conservatoire le 8 juin 2020

Le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire autorise les établissements d'enseignement artistique à rouvrir pour des cours individuels et des cours en petits groupes.

C'est donc dans ce cadre que le CRR rouvrira à partir de lundi prochain, 8 juin.

Pour que rien ne soit contraint, ce présentiel se fera sur la base du volontariat des élèves et des professeurs.

Dès le 8 juin, les étudiants pourront venir travailler individuellement au CRR (réservation obligatoire à partir du 8 juin matin au 01 34 41 43 50 / 01 34 41 42 53). Les professeurs volontaires pourront vous solliciter - ou solliciter vos enfants - pour des cours en face-à-face au CRR, individuels ou en petits groupes. Nous vous confirmons que toutes les pratiques instrumentales et vocales d'ensemble ne reprendront pas d'ici l'été. Il en est de même pour les cours d'éveil et d'initiation.

La fin de l'année scolaire est maintenue au samedi 4 juillet.

Ce retour au CRR se fera dans le cadre d'un protocole extrêmement strict, respectant toutes les recommandations des autorités sanitaires ; au-delà de l'application des mesures barrières et de distanciation sociale qui seront rappelées, le port du masque est fortement recommandé.

Renseignements : crr.scolarite@cergypontoise.fr

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53